



## Achat terrain agricole / législation

Par **Melusine**, le **24/09/2011** à **19:12**

Bonjour

J'ai pour projet d'acheter un terrain agricole, en effet j'ai des chevaux, je recherche donc un terrain assez grand à prix abordable.

J'ai pour but de vivre sur ce terrain, on m'a donc conseillé de déclarer un élevage (quelqu'il soit) afin de pouvoir y faire des constructions.

J'ai déjà un petit élevage de NAC et je voudrais créer une association pour promouvoir les nac (élevages, sélections...), je voulais donc savoir si en tant qu'association j'avais la possibilité de m'installer sur ce terrain (sachant que le terrain serait acheté en mon nom propre et non à celui de l'asso). Je précise que les chalets dans lesquels sont mes NAC sont démontables et que j'envisage de mettre des mobile-homes dans un premier temps. (Je précise aussi que la commune en question accueille énormément de gens du voyage et des forains à l'année, ce mode d'habitation est donc monnaie courante !)

Si toute fois cela n'était pas possible pour une association, je devrais donc déclarer mon élevage auprès de la MSA, en quoi cela m'engage-t-il niveau installations, obligations, cotisations...

En espérant que vous pourrez m'aider, ou du moins m'orienter.

Merci